

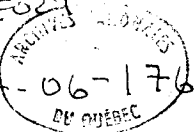
22: Janvier 1765

par  
Gautier  
à  
Gautier son père

N<sup>o</sup> 8-04-1763

ROCHEFORT

BAPT 7-06-1763



+ Marie

CC

fut présente Marie Joseph Gautier demeurante en cette  
ville, fille aînée de sieur Charles Gautier et de défunte  
Dante Joseph Lhermite son épouse, ladite Marie Joseph  
Gautier majeure comme il est, ainsi qu'il est apparu par  
son extrait baptistal de l'acte de la paroisse St-Jacques de la Roche Fort  
du sept juin mil sept cent soixante trois, qui prouve qu'elle  
est née le huit avril de la même année, ledit extrait enregistré  
aux notaires Languier et à l'instant à elle remis, laquelle  
après que lecture lui a été faite distinctement d'iceux déclarations  
pour tenir lieu d'inventaires faite par le sieur Charles  
Gautier son dit père. nous Languier notaire de ladite  
ville Marie Joseph Lhermite sa mère et d'iceux déclarations  
étant en suite, par les quelles il paraît qu'il est dû à la  
Communauté dudit sieur Charles Gautier et de sa dite  
défunte femme, pour d'iceux Languier municipaux au fort  
St-Jacques de la Martinique, une somme de deux cent  
soixante quatre livres, dont il ne s'en est pu rien payer  
et qu'il est sans espoir de recouvrer ni en totalité ni en partie,  
plus après avoir entendu lecture dudit état qui se  
contient qu'il est dû de soulagement dont la prise a été faite  
solennellement et venue à quatre cent quarante huit livres deux sols,  
lesquels capitaux et intérêts soulagement audit état ledit sieur  
Gautier a encore signature et ne produiroient point en somme  
de soixante livres françaises des pays situés et devenus  
et considérant qu'un nombre d'années s'écoulent audit état  
état et dit être à monter au moins cent sept cent soixante  
huit, à l'existence plus, ayant été perdu ou en somme par  
la mort de Joseph Lhermite, ladite déclarations d'iceux  
M<sup>rs</sup> Languier notaire de Québec le vingt cinq novembre mil sept  
cent soixante huit, à la minute de laquelle est attaché ledit  
état dont l'estimation n'est faite par l'un des parents  
de cette ville les jours précédents, laquelle dite déclarations a été  
répliquée à ladite Marie Joseph Gautier au d'iceux parents  
et d'iceux Languier, ce qui leur donne le droit de faire procéder  
à un inventaire des biens de son dit père comme y ayant

Continuation de Communauté, et après auquel quel d'ici dit  
pour ledit sieur Gaulin que par son contrat de mariage  
par lui fait et passé deffaut de femme devant lui —  
survint certain de Montreuil, il a droit d'en puiser que  
absorberait les biens de ladite Communauté, d'après  
toutes considérations et avec une réflexion ladicte Maria  
Joseph Gaulin a dit et déclaré quelle décharge ledit sieur  
Charles Gaulin son père. ~~acquiescent~~ mais soutient  
demeurant lesdits vides à ce présent et acceptant de tout  
d'icelle de ladite Communauté, et de tous ses droits quel  
peut lui avoir comme son et tuteur, de la succession de ladite  
dame Maria Joseph Chermite en faveur de son d'icelle Joseph  
dudit sieur Gaulin, femme, et pour les droits quelvague  
de la succession de ladite mère a dit et déclaré quelle se soumet  
bien content d'en dit consistant en une sommette de six deces  
pièces, ou pailles, ou d'une couette perdue d'icelle  
soudaine l'âme de plusieurs, ou traverser une couverte, que son dit  
père lui a donné et l'ère avant en présence, pensant  
valoir tout environ vingt piéces d'Espagne, annuam  
dequoy ladicte Maria Joseph Gaulin tient qu'elle et  
décharge son dit père de toutes demandes pour risme  
de la succession de ladite d'icelle mère, et de tout quittance  
générale, en faveur de son dit père, pour risme de ladite  
succession. Car ainsi ~~se~~ promettant de  
obliger et de convenant d'icelle fait et passé à  
quel en l'étude, l'an mil sept cent quatre vingt  
Cinq et le vingt deux de Janvier après midi et d  
ledit sieur Gaulin signé, ladicte Maria Joseph Gaulin  
duquel a déclaré ne savoir signer ne signer l'écriture  
faite, approuvant sept notes rayés comme au-dessus et en  
dessous en marge comme bon.

GAULIN

Reçu de Joseph d'icelle  
de 17

Joseph d'icelle

Reçu de Joseph d'icelle